



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

**Recueil spécial n° 1 - Mai 2003**

**Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche  
et des affaires rurales**

**Avis de concours externe pour le recrutement de contrôleurs sanitaires**

### Sommaire

Sommaire .....	1
1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES .....	2
1.1. Bureau des Concours .....	2
Avis de concours externe pour le recrutement de contrôleurs sanitaires des services du ministère de l'agriculture .....	2

# 1. MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

## 1.1. Bureau des Concours

### Avis de concours externe pour le recrutement de contrôleurs sanitaires des services du ministère de l'agriculture

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

AVIS DE CONCOURS EXTERNE  
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTROLEURS SANITAIRES DES SERVICES  
DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Un concours externe pour le recrutement de contrôleurs sanitaires des services du ministère de l'agriculture est ouvert en 2003.

Le nombre de postes à pourvoir pour les régions de Haute-Normandie, Nord- Pas-de-Calais et Picardie est le suivant :

EURE : 2  
SEINE MARITIME : 2  
PAS DE CALAIS : 6  
NORD : 3  
AISNE : 2  
OISE : 2

Le recrutement s'effectue au niveau local. Les candidats reçus à ce concours seront affectés **obligatoirement dans un des abattoirs** du département.

Conditions d'accès :

Le concours externe est ouvert aux candidats âgés de 45 ans au plus au 1er janvier 2003 et titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme homologué au niveau IV en application des dispositions du décret n° 92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique, soit d'un titre ou diplôme délivré dans un autre Etat membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen et assimilé au baccalauréat dans les conditions fixées par le décret du 30 août 1994.

Date de l'épreuve écrites: 2 juillet 2003.

Lieux de l'épreuve écrite :PARIS

Date limite d'inscription : 16 MAI 2003.

Les demandes candidatures devront être établies **prioritairement par voie télématique** [www.concours.agriculture.gouv.fr](http://www.concours.agriculture.gouv.fr). Des dossiers sur support papier sont disponibles parallèlement pour les candidats qui en feront la demande au service indiqué ci-dessous, accompagnée d'une enveloppe (format 25 x 35), affranchie à 1,02 €, portant les nom, prénom et adresse complète du demandeur.

La date de confirmation et de clôture des inscriptions est fixée au **30 MAI 2003**

Pour obtenir tout renseignement relatif à ces concours ainsi que les demandes de participation, les candidats s'adresseront au Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales – DGA – Bureau des Concours 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP